

# Enquête Publique concernant le Projet de Création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées des Ménuires et Val Thorens

Commune de LES BELLEVILLE 73440

## Avis du Commissaire Enquêteur

Arrêté Préfectoral de Monsieur le Préfet de la Savoie du 29 mai  
2017

### *SOMMAIRE*

1.	<i>Référence de la mise à l'enquête</i>	2
2.	<i>Le Contexte</i>	2
3.	<i>Le Projet</i>	2
4.	<i>L'Avis</i>	3
	Les points forts du projet	3
	L' Avis	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

Le Commissaire Enquêteur  
J.M.CHARRIERE  
28 juillet 2017

## **1. REFERENCE DE LA MISE A L'ENQUETE**

Délibération du Conseil Municipal de la commune de Les Belleville du 25/7/2016.

Arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de la Savoie en date du 29/05/2017.

Ordonnance N° E17000206/38 en date du 23/05/2017 du Tribunal Administratif de Grenoble désignant le commissaire enquêteur.

## **2. LE CONTEXTE**

La commune de Les Belleville possède, depuis 1975, une station d'épuration des eaux usées produites par les stations de sport d'hiver des Menuires et Val Thorens ainsi que les villages du Bettaix, du Levassaix et Praranger. Après de multiples phases d'extension, cette STEP devient, aujourd'hui, sous capacitaire et ne respecte pas les directives européennes et françaises (cf. Arrêté Préfectoral de mise en demeure du 29 février 2016 annexe 9).

De ce fait, la commune a étudié deux scénarii :

A) augmenter la capacité de traitement de la STEP actuelle,

B) construire une nouvelle STEP.

Le choix s'est porté sur la construction d'une nouvelle STEP car le montant de l'investissement est moins élevé (14,2M€ contre 15,3M€) et les travaux d'extension de la STEP actuelle ne pouvaient se réaliser qu'avec cette dernière à l'arrêt.

## **3. LE PROJET**

La nouvelle STEP sera construite pour travailler avec des forts taux de variation de débit et de charge polluante (rapport de 1 à 10) en fonction des mois de l'année.

1) En haute saison hivernale (fin décembre à fin mars), le volume moyen journalier d'eau à traiter est de 5.350 m<sup>3</sup> avec des pointes à 8.100 m<sup>3</sup> pour un débit horaire, entrée STEP variant de 100 m<sup>3</sup>/h à 1.200 m<sup>3</sup>/h. Ces débits et charges polluantes à traiter correspondent à 80.000 équivalents-habitants.

Pour pallier à cette pointe de débit journalier, un bassin tampon de plus de 1.000m<sup>3</sup> sera construit à l'entrée de la STEP. Il permettra un lissage du débit à l'entrée des purificateurs.

2) En basse saison (avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre), le volume moyen journalier d'eau à traiter est de 1.375 m<sup>3</sup> avec des pointes à 2.200 m<sup>3</sup> pour un débit horaire, entrée STEP variant de 60m<sup>3</sup>/h à 350 m<sup>3</sup>/h. Cela correspond à 3.750 équivalents-habitants.

Le projet prend en compte cette problématique. La STEP possèdera plusieurs chaines de traitement construites en parallèle ce qui permettra de les mettre en activité au fur et à mesure des débits d'eaux usées entrant.

Ses eaux épurées sont déversées :

Soit dans une galerie EDF qui sert à alimenter le barrage de la Coche. Les eaux de ce dernier servant à produire de l'énergie hydro-électrique.

Soit dans le Doron des Belleville en cas de fermeture de la galerie. Fermeture qui peut se produire à tout instant.

D'autre part, à l'intérieur de la galerie, il existe, depuis plus de trente ans, six captages d'alimentation en eau potable servant aux populations des communes de St Jean de Belleville et de Moûtiers. Bien que les eaux sortant de la STEP actuelle sont moins bien épurées que celles de la future STEP, aucun contrôle sanitaire n'a été effectué sur ces eaux d'alimentation humaine depuis la mise en route de ces captages par les responsables communaux.

#### **4. L'AVIS**

##### **LES POINTS FORTS DU PROJET**

A) La future STEP permettra de réduire durablement l'impact des populations permanentes et estivales des stations des Ménuires et de Val Thorens sur la qualité des eaux du Doron des Belleville et de l'Isère.

Elle devrait réduire significativement les risques sanitaires des eaux de consommation humaine des six captages alimentant les communes de St Jean de Belleville et de Moûtiers.

B) Elle respectera les règlements européens et français,

C) La commune s'engage dans son mémoire en réponse de mettre tout en œuvre (investissements et modes de traitement) afin de réduire tout risque de pollution des eaux du Doron en cas de fermeture de la galerie EDF de la Coche et tout risque sanitaire de l'eau potable prélevée des six captages lorsque la galerie EDF est en fonctionnement.

##### **L'AVIS**

Considérant les points positifs précédemment cités,

Considérant que le public a été informé et qu'il a pu consulter le dossier et écrire des mails à distance (un via le site internet dédié de la DDT à Chambéry, l'autre via le site internet de la mairie),

Considérant que la commune prend en compte, dans ses investissements et les coûts d'exploitation, les craintes formulées par Madame le Maire de la commune de St Jean de Belleville et la Direction du Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise sur la qualité bactériologique de l'eau potable des six captages installés dans la galerie EDF de la Coche (Qualité bactériologique qui n'a jamais été contrôlée depuis les années 1980, date de mise en place de ces captages alors qu'il était rejeté dans la galerie les eaux épurées de la station actuelle nettement moins performante en terme de purification)

**J'émet un avis favorable au projet de création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées des Ménuires et Val Thorens.**